

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ENTRE-VIGNES

ARRETE N° 2020 04 49

- Vu l'article L 3221-4 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-2, R 411-25 et R 411-8,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande de police de circulation formulée par Monsieur CLABAUT Valentin pour la société DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION sise : 220 rue Pierre Simon Laplace, Les Milles 13290 AIX EN PROVENCE pour : Accès base vie **341, avenue des Tilleuls Saint-Christol 34400 ENTRE-VIGNES** ;
- Vu l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de préciser toutes mesures propres à assurer la sûreté et la commodité de passage dans les rues,

A R R E T E

Article 1 : Les travaux se dérouleront à compter du 27 Avril 2020 pour une durée de 6 semaine soit jusqu'au 05 Juin 2020.

Article 2 : Pendant la durée des travaux :

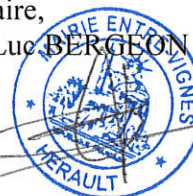
- **Mise en place de panneaux : » attention sortie de chantier » de chaque côté de la base vie au niveau de son entrée.**

Article 3: Monsieur Le Maire et Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lunel, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Lunel,
- Caserne des Pompiers de Lunel,
- Service technique Commune d'Entre-Vignes,
- Société DEMATHIEU BARD

Fait à Entre-Vignes,
Commune déléguée de Saint6Christol,
le 21 Avril 2020

Le Maire,
Jean-Luc BERGEON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Affiché le :